



Siège social : 19 cité Voltaire – 75011 PARIS  
N° SIRET : 752 109 769 00014

*contact@transmissionfraternite.org*  
Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

## **RAPPORT ANNUEL 2021**

### **Introduction**

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit, pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011.

En 2021, ce rapport marque donc la dixième année d'activité du Fonds.

## SOMMAIRE

ACTIVITES 2021	3
ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS	4
Associations ayant obtenu un accord de financement en 2021	6
FONDS DÉDIÉS	13
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES	14
UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES	15
DOSSIERS REFUSES OU ANNULES	18
RESSOURCES - ADMINISTRATION GENERALE	19
COMPTES RENDUS D'UTILISATION DES FONDS	20
COMMUNICATION	21
ORGANISATION PRATIQUE	22
ELEMENTS FINANCIERS	23
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	24

*Dans cette version dite « courte » du rapport annuel 2021, les éléments concernant le détail des projets soutenus n'apparaît pas.*

*En revanche, on pourra les trouver sur le site [www.fondstransmissionfraternite.com](http://www.fondstransmissionfraternite.com), à l'onglet « Associations soutenues »*

## ACTIVITES 2021

Cette année 2021 aura encore été perturbée en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et des précautions indispensables liées aux différentes dispositions :

- Le Fonds Transmission et Fraternité a pu continuer ses activités, tant du point de vue du suivi des dossiers déjà en cours que de celui des nouveaux projets qui lui ont été soumis, ceci parce que son organisation était, depuis son origine, en grande partie dématérialisée : échanges par téléphone, courriels ou internet pour les membres du Conseil, dépôt des dossiers sur un site ad hoc.
- Nous n'avons pu, malheureusement, que très rarement rencontrer les responsables des associations qui sollicitaient notre aide financière comme nous nous réjouissions de le faire les années précédentes.

De nombreuses associations ont vu leurs activités « gelées », mais bon nombre d'entre elles ont imaginé de nouveaux dispositifs leur permettant quand même d'apporter de l'aide aux plus démunis, aux personnes âgées isolées en EHPAD, aux plus fragiles durement touchés par cette crise inédite.

On en trouvera la relation dans les pages suivantes.

Le Conseil d'administration du Fonds s'est réuni cinq fois en 2021 :

- 3 mars (\*),
- 12 mai (\*),
- 2 juillet,
- 14 octobre (\*),
- 16 décembre.

(\* ) Ces Conseils se sont tenus partiellement par conférence téléphonique ou vidéo-conférence.

### ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2021, 28 nouveaux dossiers ont été enregistrés sur notre site internet <http://www.transmissionfraternite.org/>.

Trois dossiers de plus, arrivés tardivement en 2020, après le dernier Conseil de l'année, ont été traités en 2021. Un dossier de plus, déposé en 2020, n'avait pu être instruit car n'avait pas donné de réponse à nos sollicitations.

**Ce sont donc 32 dossiers (37 en 2020) que nous décomptons pour l'exercice, avec des destinées diverses :**

**6 dossiers**, arrivés tardivement et pour la plupart, incomplets ou nécessitant des informations complémentaires, n'ont pu être instruits avant le dernier CA de l'année  
**1 dossier** (Village Saint-Vincent -2021/027) a été déposé en double, donc annulé hors CA.

**25 dossiers** ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité, et ont donné lieu à :

- 21 engagements pour un total de 323 145 €
- Le Conseil a prononcé 3 refus.
- Une annulation. Le dossier de Calypso Staf (2020/036), a fait l'objet d'une annulation. En effet, au 3 mars 2021, le précédent dossier de l'association (2017/34) n'avait toujours pas fait l'objet de compte rendu d'utilisation des fonds, en dépit de nos différents rappels. Comme, de plus, cette demande datait du 24/07/2020, une partie des documents était périmée.

On retiendra donc ces chiffres pour 2021.

*(en 2020, 21 dossiers soutenus pour 484 000 € et 5 refus)*

On trouvera le détail de ces projets dans les tableaux qui suivent.

<b>Au 31/12/2021</b>	<b>Nombre de dossiers non vus en CA</b>	<b>Nombre de dossiers traités en CA</b>
Retenus	0	21
À traiter en 2022	6	-
Refus		3
Annulation	1	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>25</b>

### **La vie d'une demande de subvention**

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds.

Les associations doivent se présenter, exposer leur projet et les motifs de la demande de subvention, et fournir un ensemble de pièces administratives (déclaration au J.O., statuts, rapport et compte antérieurs, prévisionnel, etc.)

Pour tout projet introduit, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat, témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

Les associations demandeuses ont toutes été contactées (la plupart par téléphone, en cette année de COVID, quelques-unes lors d'une rencontre ou d'une visite dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets. Cet échange se déroule entre un instructeur du Fonds, et, pour l'association, un membre du Conseil d'administration et/ou le responsable du projet. Les instructeurs du Fonds s'attachent à produire un rapport écrit.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci est formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun versement n'a été effectué sans que cette convention ne soit signée.

De plus, la subvention peut être morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice courant ou le(s) suivant(s). Les versements sont effectués sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.), ce qui permet de suivre l'évolution du projet dans le temps.

En termes de communication et d'information, chaque dossier retenu a fait l'objet d'un court article sur notre site, exposant les activités de l'association, son projet, le montant de la subvention allouée et un lien vers son propre site web si la structure en dispose.

Ces informations sont accessibles à tous par l'onglet « Associations soutenues », <http://www.transmissionfraternite.org/les-associations-soutenues.html>

Enfin, nous demandons, dans un délai raisonnable après le dernier paiement (et en fonction du calendrier qui nous a été soumis pour le projet soutenu), que l'association nous adresse un compte rendu d'utilisation des fonds.

A cette fin, nous lui adressons une trame, identique pour toutes les associations soutenues, que nous personnalisons uniquement en rappelant les objectifs initiaux affichés par l'association, et que l'association doit remplir en ligne.

Cette trame est disponible en annexe du présent rapport.

Les instructeurs de ces dossiers ou tout membre intéressé est informé dans notre extranet de l'arrivée de ce compte-rendu ; il peut en prendre connaissance à sa convenance, toujours dans l'extranet.

## Associations ayant obtenu un accord de financement en 2021

Association	Numéro projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Lire pour en sortir	2020/035	Paris	03/03/2021	15 000
Escales Solidaires	2020/036	Limoges	03/03/2021	17 900
Centre Ressource Saint-Avoid	2021/001	Valmont	03/03/2021	7 200
Fratries	2021/002	Saint Malo	03/03/2021	22 000
Traces de Vies	2021/003	Dole	03/03/2021	12 000
Compagnie du Huitième Jour	2021/004	Fontenay-sous-Bois	12/05/2021	8 000
Diadème	2021/005	Dinard	12/05/2021	10 000
Doubles Résonances	2021/006	Paris	12/05/2021	15 000
Atelier Populaire d'Urbanisme de Fives Hellemmes Saint Maurice Pellevoisin	2021/007	Lille	12/05/2021	10 000

## Associations ayant obtenu un accord de financement en 2021 (suite)

Association	Numéro projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Les Impatients	2021/009	Paris	02/07/2021	15 000
Le Nez à l'Ouest	2021/010	Nantes	02/07/2021	12 500
La Roulotte Ruche	2021/011	Hellemmes-Lille	02/07/2021	7 500
Habitat-Cité	2021/012	Paris	14/10/2021	15 000
Centre Primo Levi	2021/013	Paris	14/10/2021	48 000
Wake up Café	2021/015	Paris	16/12/2021	15 000
Les Mots Pour l'Ecrire	2021/016	Lille	16/12/2021	10 000
Bouée d'Espoir	2021/017	Paris	16/12/2021	17 000
La Chorba	2021/018	Paris	16/12/2021	30 000

**Associations ayant obtenu un accord de financement en 2021 (suite)**

Association	Numéro projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Solinum	2021/019	Bordeaux	16/12/2021	10 000
Agissons grandissons Ensemble Solidaire	2021/020	Boulogne-Billancourt	16/12/2021	10 000
Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde	2021/021	Metz	16/12/2021	16 045

Pour ces 21 subventions (23 en 2020), d'un montant total de 323 145 €,

La moyenne s'élève à 15 388 € (un peu plus de 21 000€ en 2020),

La médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 15 000 € (20 000 € en 2020).

14 associations sur 21 ont reçu une subvention correspondant à leur demande

2 associations ont obtenu plus que le montant initial demandé, pour des raisons diverses :

- Le Fonds a préféré soutenir le projet sur une plus longue période (Primo Levi), compte tenu de son intérêt,
- Le Fonds a décidé de se substituer à un financement modique défaillant (Escalaes Solidaires).

5 autres ont obtenu moins que la somme souhaitée : il s'agissait soit d'une seconde demande, soit d'une demande trop élevée.

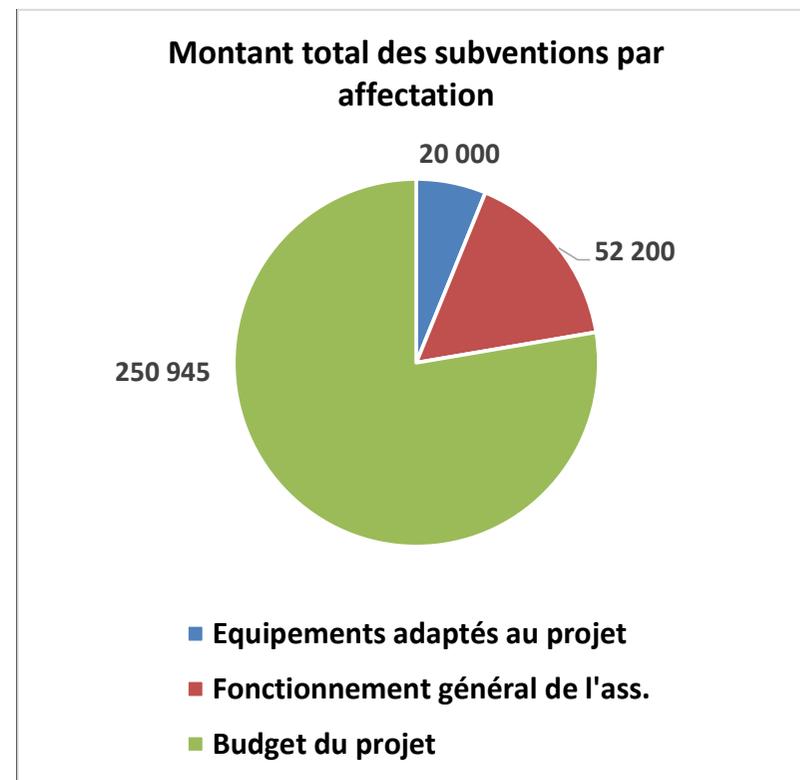
**Les soutiens apportés se caractérisent ainsi :**

Affectation subvention	Montant total des subventions		Nombre de projets	Moyenne
Equipements adaptés au projet	20 000	6%	2	10 000
Fonctionnement général de l'association	52 200	16%	3	17 400
Budget du projet	250 945	78%	16	15 684
	<b>323 145</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>14 050</b>

Deux associations ont été autorisées à « distraire » de menues sommes du budget de fonctionnement du projet soutenu, ceci afin de réaliser de petits investissements concernant le projet. Dans ce cas, nous avons considéré qu'il s'agissait du budget du projet.

Ceci explique le total supérieur (23) au nombre de dossiers retenus (21)

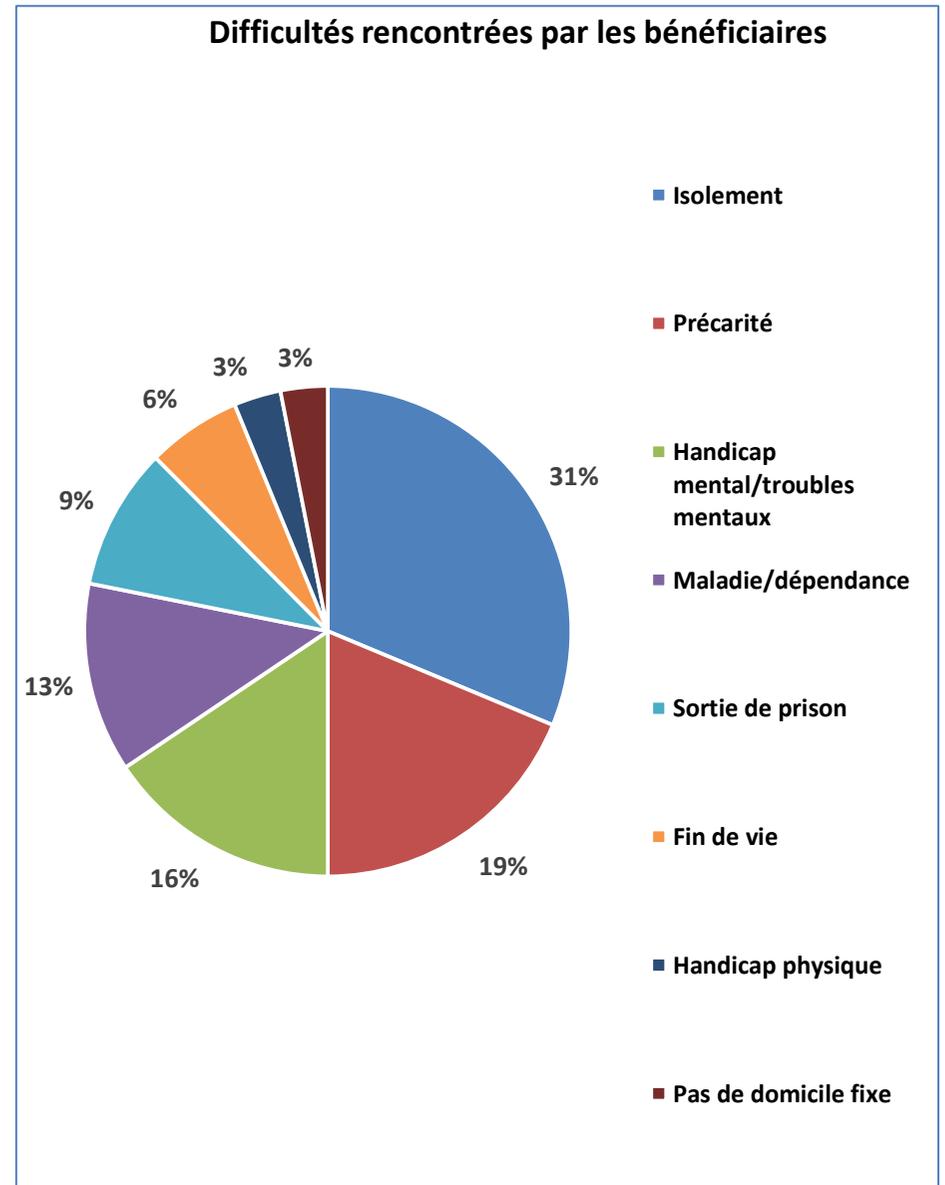
Aucun dossier cette année concernant l'amélioration ou la rénovation des locaux de l'association.



On note que les associations nous sollicitent en majorité pour des projets précis (16 en fonctionnement du projet, 2 en équipements liés au projet)),

En ce qui concerne **les difficultés rencontrées par les bénéficiaires**, nous avons choisi de prendre en compte la totalité des difficultés rencontrées telles qu'elles étaient exprimées dans les dossiers. Certains projets étant donc qualifiés par plusieurs termes, le nombre indiqué est supérieur au nombre de dossiers retenus.

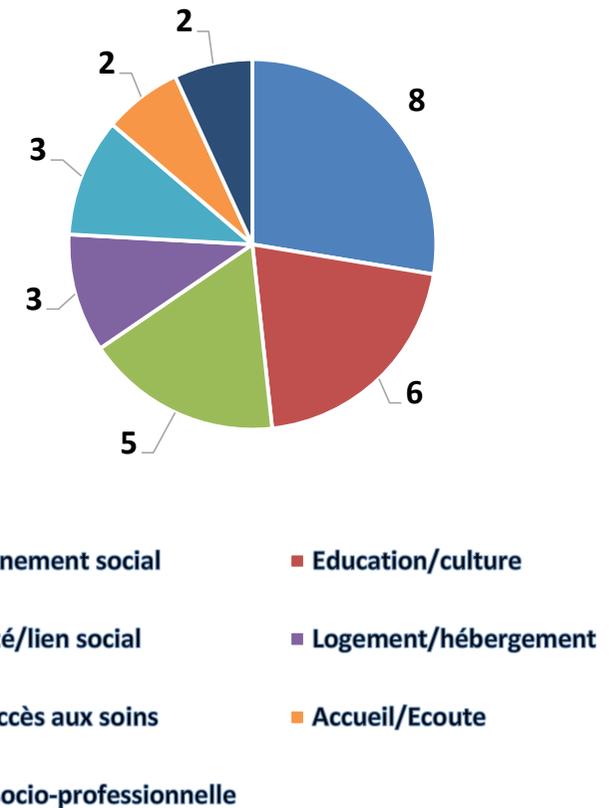
Difficultés rencontrées par les bénéficiaires	Nombre de projets
Isolement	10
Précarité	6
Handicap mental/troubles mentaux	5
Maladie/dépendance	4
Sortie de prison	3
Fin de vie	2
Handicap physique	1
Pas de domicile fixe	1
	(32)



De même en ce qui concerne **le type de réponses apportées par les associations aux bénéficiaires**, nous avons pris en compte la totalité des réponses apportées. Ce nombre est supérieur au nombre de dossiers retenus : de nombreux projets proposent plusieurs types de réponses.

Type de réponses apportées	Nombre de projets
Accompagnement social	8
Education/culture	6
Convivialité/lién social	5
Logement/hébergement	3
Soins ou accès aux soins	3
Accueil/Ecoute	2
Insertion socio-professionnelle	2
	(29)

Nombre de projets en fonction des réponses apportées



**Pour l'ensemble de ces projets retenus en 2021, pour un montant total d'engagements de 323 145 €**, les associations ont fourni au Fonds les justificatifs qui lui ont permis de verser pendant l'exercice courant la somme de 165 100 €, le solde à verser selon le calendrier établi par convention dans chaque dossier et au fur et à mesure de l'arrivée des documents justificatifs demandés.

Pour les projets retenus au cours des exercices précédents (voir les rapports d'activités antérieurs), le Fonds a versé pendant l'année 305 500 €, au fur et à mesure que les documents demandés arrivaient ou que les conditions étaient satisfaites.

Ceci porte le total des paiements effectués en 2021 à 470 600 €.

Paielements 2021 réalisés concernant les subventions décidées en 2021	165 100
Paielements 2021 réalisés concernant les subventions décidées antérieurement	305 500
<b>Total des paiements effectués en 2021</b>	<b>470 600</b>

## FONDS DÉDIÉS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

### FONDS DEDIES

Certains des dons qui nous sont consentis sont assortis d'une charge, nous imposant d'affecter les fonds remis à telle région ou à telle zone géographique.

D'année en année, nous avons ainsi reçu des fonds concernant les régions ou zones suivantes :

- Le Chesnay et sa région (Yvelines)
- Hauts de France
- Région Ouest
- Rennes (Secteur de)
- Saint Germain en Laye
- Strasbourg et région Est
- Tours et sa région
- Saint-Brieuc et Côtes d'Armor

A noter que certains fonds dédiés ont été épuisés lors des exercices précédents.

Une association a présenté un projet développé pour partie dans la Région Est et pour partie sur la région de Tours.

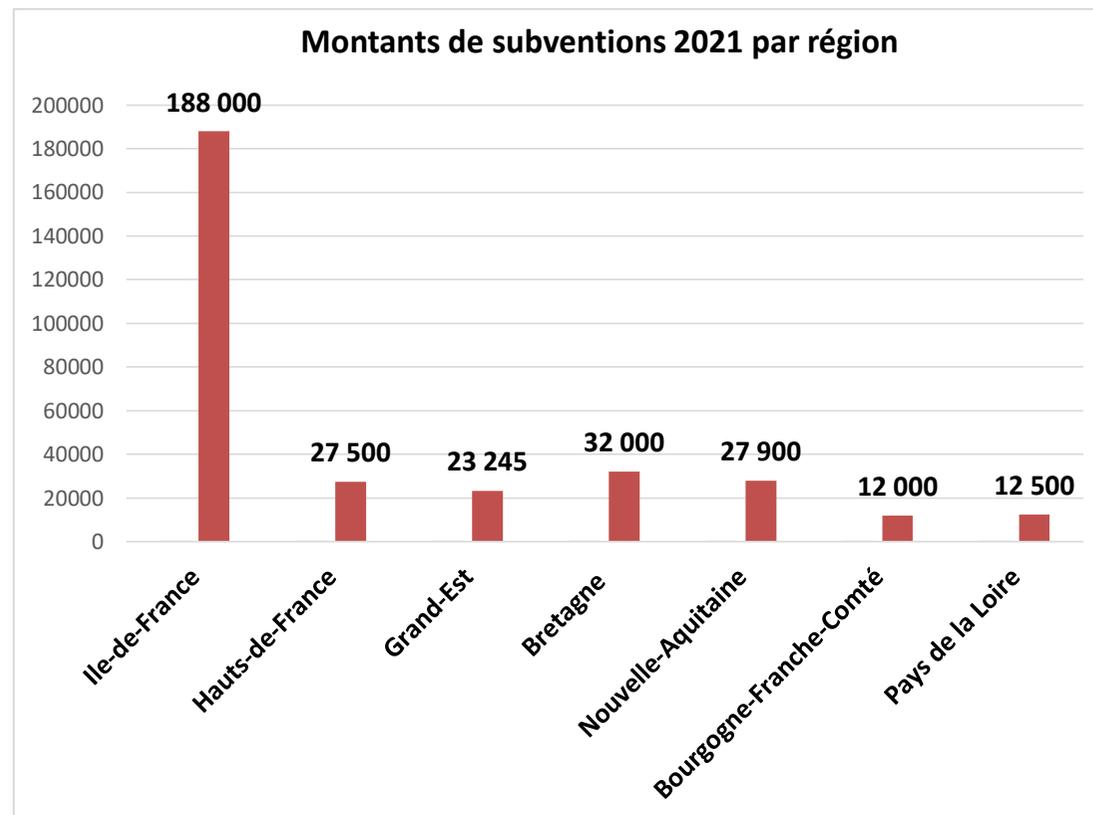
En dépit de nos efforts, il est toujours aussi difficile d'obtenir des projets des régions concernées.

2021	Régions avec fonds dédiés	Régions sans fonds dédiés	Total
<b>Nombre d'associations soutenues</b>	3	18	<b>21</b>
<b>Total engagé</b>	38 245	284 900	<b>323 245</b>

Fonds dédié Lieu où se déroule le projet	Montant accordé	Nombre d'associations concernées
Grand-Est (Strasbourg et région Est)	23 245	2
2 régions concernées (Grand Est et Tours)	15 000	1
<b>Sous total Fonds dédiés</b>	<b>38 245</b>	<b>3</b>
<b>Autres régions sans fonds dédiés</b>	<b>284 900</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble</b>	<b>323 245</b>	<b>21</b>

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Origine géographique de l'association	Nbre d'engts	Total des montants accordés
Ile-de-France	10	188 000
Hauts-de-France	3	27 500
Grand-Est	2	23 245
Bretagne	2	32 000
Nouvelle-Aquitaine	2	27 900
Bourgogne-Franche-Comté	1	12 000
Pays de la Loire	1	12 500
Centre-Val de Loire	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes	0	0
Occitanie	0	0
Corse	0	0
Normandie	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>21</b>	<b>323 145</b>



En montants comme en nombre de subventions accordées, l'Ile-de-France est, comme l'année dernière, la région la plus représentée.

## UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS SOUTENUES

On gardera à l'esprit que nous ne disposons que d'un petit panel. Les % et les graphiques sont donc à utiliser avec prudence.

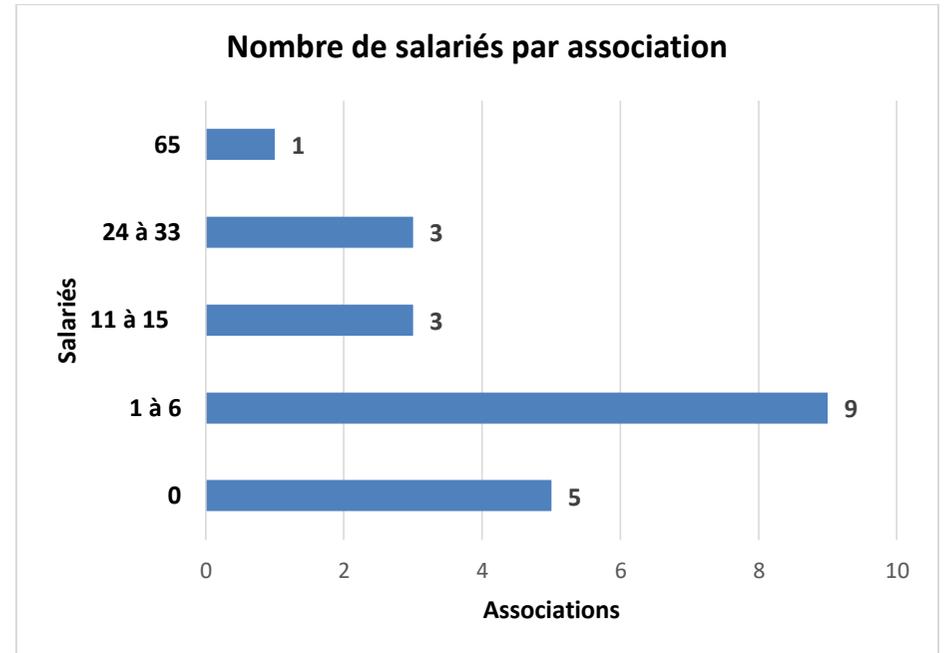
**Les 21 associations soutenues sont, en majorité, des associations de taille modeste :**

**En ce qui concerne les salariés :**

- 5 associations (presque un quart) n'ont pas de salarié
- 9 associations (43 % d'entre elles) ont moins de 10 salariés
- 3 associations (14 %) ont de 11 à 15 salariés
- 3 associations (14 %) de 24 à 33 salariés
- 1 seule a plus de 50 salariés (soit 65). A noter cependant qu'il s'agit de salariés occasionnels (à l'occasion de spectacles), équivalant, selon l'association, à 5 ETP.

*(Les données en Equivalent Temps Plein sont peu fiables et n'ont pas été étudiées)*

Au total, les 21 associations soutenues ont déclaré avoir 217 salariés (622 en 2020)



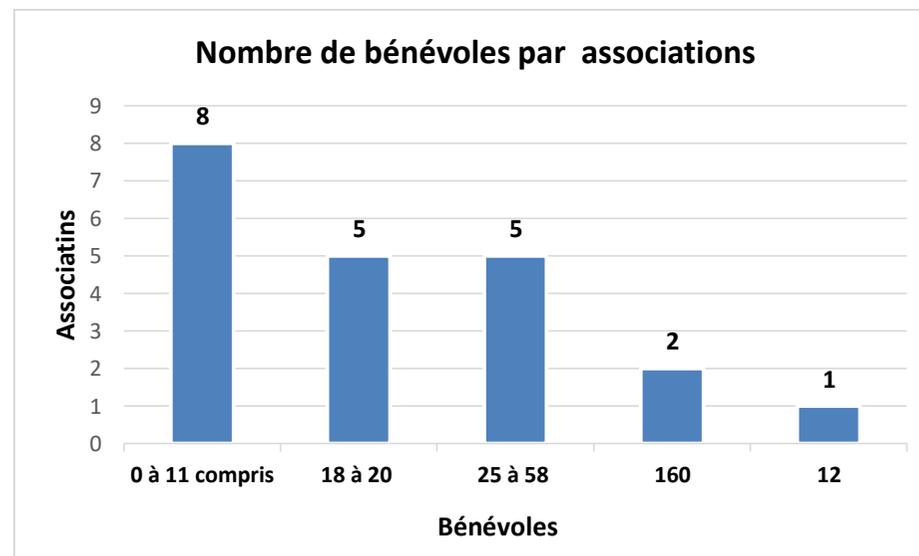
Toutes (sauf une) ont recours à l'appui de bénévoles.

- 1 association nous a indiqué n'avoir aucun bénévole,
- 7 associations nous indiquent avoir de 3 à 11 bénévoles,
- 5 de 18 à 20 ;
- 5 encore de 25 à 58,
- 2 affichent 160 bénévoles,
- 1 enfin nous indique 1000 bénévoles

Une bonne majorité (62 %) affichent moins de 25 bénévoles.

*(Les données en ETP, très incomplètes, sont très peu fiables et n'ont pas été étudiées)*

Au total, les associations soutenues ont déclaré avoir recours à 1665 bénévoles.



## La recherche de dons auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue parmi les associations soutenues

Si les associations soutenues ont toutes recours à la recherche de fonds auprès des pouvoirs publics ou auprès de mécènes privés (fondations, fonds de dotation, fondations d'entreprise, etc.), la recherche auprès des particuliers n'est pas une pratique répandue : presque la moitié n'ont que des donateurs occasionnels.

- 6 associations seulement déclarent n'avoir aucun donateur,
- 4 ont de 1 à 10 donateurs,
- 4 ont entre 32 et 42 donateurs
- 4 ont entre 100 et 421 donateurs,
- Seule 1 d'entre elles, parmi les plus anciennes (création en 1995) indique avoir plus de 1 000 donateurs.

## Vie associative et adhésions

Toutes les associations soutenues produisent un rapport d'activité annuel, même quand il est succinct.

3 associations nous ont déclaré n'avoir aucun adhérent (l'une d'entre elles est une association créée en août 2020)

13 en ont moins de 100,

4 entre 100 et 150,

1 au-delà de 300. Notons qu'il s'agit de la seule association ayant déclaré être d'utilité publique (et l'étant effectivement).

## La plupart des associations retenus sont de création relativement récente.

On n'en décompte aucune avant 1985, et par la suite la répartition se fait grosso modo par tiers :

Dates de création	Nombre d'associations
de 1985 à 2010	7
de 2010 à 2015 compris	8
de 2016 à 2020	6
	21

**Associations dont les dossiers ont été refusés en 2021**

Association	Numéro projet	Ville	Date du CA	Raisons du refus
Fabrique en Sous-Sol	2021/014	Paris	16/2	Malgré l'intérêt du projet (TV Fresnes, concourant à une meilleure sortie des détenus et déjà soutenu alors qu'il était porté par l'AFIFF), ce dossier a été refusé, et pourrait être réexaminé, à condition qu'il soit porté par une structure associative réelle et qui fonctionne comme telle.
Association Fratello	2021/008	Paris	2/7	Ce projet (Journées mondiales des pauvres, instaurées par le Pape François pour prolonger le jubilé de la miséricorde) se situait hors du champ d'intervention du FTF et de ses orientations prioritaires.
Barque to the future	2020/034	Tours	2/7	En dépit de nos demandes, nous n'avons eu aucune réponse ni élément nouveau de la part de l'association ; de plus les éléments de son dossier (comptes, rapport) concernaient 2019. Dossier mal monté, possibilité de le réintroduire.

**Associations dont les dossiers ont été annulés en 2021**

Une seule association est dans ce cas, Village Saint Vincent (2021/027) dont le dossier est un parfait clone du dossier 2021/026 déposé par la même association.

## RESSOURCES

Au cours de l'année 2021, le Fonds Transmission et Fraternité a reçu 860 013.89 €. (403 379.65 € en 2020)

Ces ressources provenaient de l'Association des petits frères des Pauvres, d'un don manuel et enfin d'un legs en direct et de trois assurances vie (Mme Auzanneau).

Parmi ces ressources, deux d'entre elles précisaient le souhait d'une affectation des subventions dans une région précise :

Saint Briec (Côtes d'Armor) :	97 715.48 €
Secteur de Strasbourg :	50 574.58 €

A noter que deux dons respectivement de 47 000 € et 111 889,10 €, annoncés à la fin 2021, ont été encaissés début 2022

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Les orientations générales

Le Conseil s'est particulièrement intéressé aux projets s'adressant aux personnes âgées, ou gravement malades, et a également retenu des projets plus divers (personnes en situation d'isolement, de précarité ou de pauvreté, projets relevant de la lutte contre l'exclusion), tels qu'on a pu les apprécier dans les tableaux et descriptifs précédents.

Il est rappelé par ailleurs que le Fonds retient exclusivement des projets qui se déroulent en France, et ne finance pas d'études fondamentales ou appliquées.

### Le retour d'informations sur les projets

Les dispositions mises en place depuis janvier 2017 sont maintenant systématiquement appliquées, afin d'obtenir des informations que l'on peut croiser de manière cohérente.

La trame de « Compte-rendu d'utilisation des fonds » est personnalisée (en rappelant les objectifs initiaux recherchés) est adressée à chaque association dans les un à deux mois qui précèdent la date prévue par convention. Les associations saisissent en ligne les réponses aux questions posées.

Cette trame est disponible en annexe.

Lors de cet exercice, nous avons reçu 17 comptes rendus. La crise sanitaire n'a pas permis à certaines associations de réaliser les calendriers prévus, certains projets ont pris du retard.

**Liste des 17 associations ayant retourné courant 2021  
le compte-rendu d'utilisation des fonds selon la trame fournie**

<b>Association</b>	<b>Numéro projet</b>
La Gerbe	2017/005
Calypso Staf	2017/034
Le Relais	2018/038
Génération et Cultures	2019/003
Atelier Populaire d'Urbanisme de Fives Hellemmes Saint Maurice Pellevoisin	2019/005
Le Nez à l'Ouest	2019/007
ESPOIR80	2019/008
Lire pour en sortir	2019/016
Banque alimentaire du Bas-Rhin	2019/024
Magie à l'hôpital	2020/002
Champ libre	2020/007
Proximité	2020/009
Le Carillon	2020/010
Rivage	2020/020
Observatoire International des Prisons - section française	2020/021
Association de Santé Mentale Val d'Oise Est	2020/023
Handi'chiens	2020/025

## COMMUNICATION

Le site [www.fransmissionfraternité.org](http://www.fransmissionfraternité.org) permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

- Les orientations et éléments d'appréciation des projets sont détaillés dans la rubrique « Nous solliciter », et sont accompagnés de documents d'aide à la création d'un dossier ;
- Chaque association soutenue voit son projet exposé dans un court article, dans la rubrique « Associations soutenues ».

Les associations y trouvent donc toutes les informations utiles et y déposent leurs demandes de subvention en ligne.

Hormis les entretiens (en face à face ou au téléphone) avec les associations, l'essentiel des échanges se fait par courriels, reçus et traités en 2021 comme les années précédentes, par le Secrétariat général.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

**ORGANISATION PRATIQUE****Le bénévolat**

La plus grande partie des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil.

En heures de travail, non compris les déplacements

<b>Thèmes</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Président</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Autres membres du CA</b>	<b>Total 2021 (heures)</b>
<b>Administration – Secrétariat général – Suivi de la trésorerie, des placements, des comptes annuels et relations avec le Commissaire aux Comptes</b>	85	0	20	0	<b>105</b>
<b>Conseils d'administration (préparation, tenue, suivi des décisions)</b>	58	20	16	36	<b>130</b>
<b>Dossiers (examens, visites, conventions, suivi des aides financières accordées et des paiements)</b>	50	18	22	58	<b>148</b>
<b>Site (contrôles de garantie)</b>	10	0	0	0	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>38</b>	<b>58</b>	<b>94</b>	<b>393</b>

**Les autres apports**

Une permanence administrative est assurée par une société extérieure (permanence sur les mails, contrôle de la bonne constitution des dossiers arrivés, etc.) en lien au moins bihebdomadaire avec la Secrétaire générale.

Il a été fait appel, en fin d'année, à de l'intérim pour le classement des dossiers « papier ». A noter que lors de sa dernière réunion de 2021, le Conseil a confirmé l'abandon des dossiers « papier » pour l'exercice 2022 et suivants.

## ELÉMENTS FINANCIERS 2021

---

Le compte de résultat fait apparaître un montant de produits d'exploitation s'élevant à 645 388 € et correspond principalement à la consommation de la dotation consommable 488 954 € et l'utilisation des fonds dédiés pour 155 700 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 645.777 € et elles correspondent aux subventions versées courant l'exercice 2021 pour 470.600 €, les autres achats et charges externes pour 19.546 € et les dotations aux amortissements pour 10 240 €.

Les revenus financiers constatés en 2021 sont à hauteur de 389 € net d'impôts.

Le total du bilan au 31/12/2021 s'élève à 2.046.161 € et il se compose :

A l'actif :

Les immobilisations incorporelles :	15.360 €.
Les disponibilités :	2.030.801 €.
Les créances reçues par legs et donation :	158.889 €.

Au passif :

La dotation consommable s'élève à 1.787.786 €

Les fonds dédiés liés aux legs et donations s'élèvent à 249.494 €. Il s'agit des dons fléchés reçus et non consommés sur l'exercice :

- Tours : 21.680 €
- Saint Germain en Laye : 3.500 €
- Strasbourg et la région est : 124.439 €
- Secteur de Rennes : 6.034 €
- Secteur du Chesnay : 124 €
- Secteur Saint Briec : 93.715 €

Les dettes sont de 8.881 €, dont 8.758 € de dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Telle est, en résumé, l'activité du Fonds de dotation Transmission et Fraternité pour l'exercice couvrant la période du 1<sup>o</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES 2021

Les comptes 2021 font apparaître un résultat 0 €.

Après rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2021, le Conseil d'administration approuve les comptes en l'état.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE  
au 01/01/2021**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Administrateurs</b>	PASCAL	Frédéric	Président
	DELMOTTE	Laurence	Secrétaire
	ALIBAY	Christian	Trésorier
	GUICHARD	Sylvie	Administratrice
	CALVO	Martine	Administratrice

<b>Représentant Les petits frères des Pauvres</b>	LE PELLEY FONTENY	Philippe
-------------------------------------------------------	----------------------	----------

<b>Commissariat aux Comptes</b>	Cabinet Jégard et associés	
---------------------------------	-------------------------------	--

**Elaboration et rédaction du présent rapport : Laurence Delmotte**

## ANNEXE 1 - LE RETOUR D'INFORMATIONS

Document personnalisé adressé 1 à 2 mois avant la date limite de remise du compte-rendu

### FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011  
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

#### Compte-rendu d'utilisation des fonds

#### Association : Dossier 201x/0x

Nous vous rappelons ici les résultats que vous nous indiquez vouloir atteindre lors de la présentation de votre projet/dossier.

<<Quels résultats en attendez-vous ?>>

1. **Avez-vous été amenés à faire** évoluer ou à modifier ces objectifs ?

Si oui, en quoi et pourquoi ?

2. Au regard des résultats initialement attendus et des éventuelles évolutions, **où en êtes-vous aujourd'hui ? En quoi ces résultats ont-ils été atteints ?**

3. **Pouvez-vous chiffrer ou** quantifier certains de ces résultats ?

4. **Quels écarts avez-vous constatés**, positifs ou non ? De quelle manière ces écarts s'expliquent-ils ?

5. **Si vous deviez noter** l'atteinte de vos objectifs selon l'échelle proposée ci-dessous, quel item choisiriez-vous ? Veuillez entourer l'item correspondant à votre appréciation

Échelle proposée	Item
Résultats atteints voire dépassés	1
Résultats presque totalement atteints, les écarts sont marginaux	2
Résultats partiellement atteints, (écarts significatifs ou résultats non durables)	3
Résultats très partiellement atteints ou très éphémères	4
Aucun résultat visé n'est atteint	5

6. **En ce qui concerne les effets sur les personnes** auxquelles votre association se consacre :

- Percevez-vous des effets (positifs ou non) de l'action soutenue sur les personnes auxquelles elle s'adresse ? (par exemple : effets ponctuels ou plus durables, effets immédiats ou différés, effets directs et indirects, effets prévisibles ou imprévisibles...)
- Avez-vous remarqué des effets de l'action au-delà des personnes auxquelles elle s'adresse en priorité ? (par exemple : sur leur entourage, sur les personnels salariés ou bénévoles...)

7. **Avez-vous d'autres éléments à nous apporter ?**